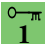
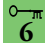
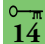





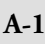
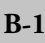


Table des matières — Section française

	Page
PRÉFACE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
COMMENT UTILISER CE GUIDE	
Message au personnel des douanes et de l'inspection responsable de l'application de la CITES.....	?-1
Qu'est-ce que la CITES?.....	?-2
Quelles espèces sont illustrées dans le guide?.....	?-3
Je dois vérifier l'identification d'un papillon déclaré sur un permis CITES : comment dois-je procéder?.....	?-4
Comment déterminer la validité d'un permis CITES?	?-5
Je dois identifier un papillon qui n'est pas accompagné d'un permis CITES : comment dois-je procéder?.....	?-6
Exemple d'une démarche d'identification.....	?-7
À quoi servent les onglets de couleur?	?-9
À quoi servent les pages-clés?.....	?-10
À quoi servent les pages descriptives?	?-11
Que trouve-t-on dans la fenêtre de présentation du genre?.....	?-12
Que trouve-t-on dans la section orange du guide?.....	?-13
Que contient l'Index A?	?-14
Que contient l'Index B?	?-14
Définitions des symboles.....	?-15
Information au sujet des papillons	
Comment importe-t-on les papillons?.....	?-16
Pourquoi importe-t-on des papillons?.....	?-17
Comment manipuler les papillons séchés?.....	?-18
Comment manipuler les chrysalides vivantes?	?-20



Table des matières — Section française

	Page
PAGES-CLÉS	
Caractéristiques utilisées dans la clé d'identification des spécimens adultes	 1
Clé d'identification pour les papillons CITES	 6
Exemples de chrysalides	 14
SECTION BLEUE Espèces facilement reconnaissables	 2
SECTION JAUNE Espèces pour lesquelles il faudrait référer à un expert	 2
SECTION ORANGE	
Lectures suggérées	 1
Nomenclature utilisée	 2
Liste des sous-espèces pour lesquelles il faudrait référer à un expert	 3
INDEX A	 A-1
INDEX B	 B-1

Préface

Qu'on l'appelle CITES ou Convention de Washington, elle a des conséquences sur notre vie et sur les espèces animales et végétales qui partagent notre planète. Chaque fois qu'une nouvelle nation adhère à la CITES, un maillon s'ajoute à la chaîne des activités de conservation des espèces.

Devenir Partie à la CITES entraîne certaines obligations. Chaque Partie doit désigner un organe de gestion, des autorités scientifiques ainsi qu'un organisme responsable de la lutte contre la fraude. Tous participent activement à la mise en vigueur de la Convention.

La délivrance et la vérification des permis requis, l'inspection des marchandises, le soin des animaux vivants et la conservation de certains produits dérivés périssables sont des tâches qui nécessitent un personnel compétent et concerné. Aucun pays membre de la Convention n'est en mesure d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer un contrôle rigoureux de ses frontières. Chaque administration de la CITES doit donc collaborer avec d'autres organismes pour réaliser ses objectifs. Ces organisations ont des mandats variés qui appuient les exigences de la Convention et des lois qui la régissent.

Ces organismes ont souvent l'impression de n'avoir que peu ou pas de compétence, estimant que la CITES est un domaine réservé aux experts. C'est un mythe! La plupart des personnes chargées d'appliquer la CITES qui oeuvrent au sein d'un service des douanes, de police, de conservation ou d'inspection des produits dérivés d'animaux ou de végétaux sont en mesure d'effectuer certaines tâches essentielles, notamment l'identification de certains spécimens et la vérification de permis.

Environnement Canada a élaboré des guides intéressants, faciles à utiliser et n'exigeant pas une formation approfondie. Ces guides sont conçus pour vous, intervenants de première ligne, afin que vous puissiez vérifier la circulation de la marchandise contrôlée qui transite d'un pays à l'autre de manière diligente et en toute confiance.

J'espère que par le biais de ce guide, vous serez encouragés à persévérer dans vos efforts de prévention de la contrebande d'espèces sauvages, et que ce guide contribuera à favoriser la sauvegarde des animaux menacés par le commerce international.



Yvan Lafleur
Chef, Division de la faune
Direction de l'application de la loi
Environnement Canada

Remerciements

F ?
Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Richard Charette grâce à qui j'ai eu le plaisir de produire ce guide et qui s'est de plus montré d'une patience, d'une tolérance et d'un dévouement extrêmes durant ce travail. On doit au départ l'existence de ce guide à Yvan Lafleur, qui a eu l'idée de produire une série de guides d'identification pouvant être utilisés par les inspecteurs de la faune et des douanes du monde entier. Ian Smith a largement contribué à ce guide avec ses illustrations de la section jaune du guide. On doit le caractère attrayant de cette publication aux talents de conceptrice de Tamara Maliepaard, et aux compétences en rédaction de Richard Charette et Marie-José Ribeyron. En outre, on a bénéficié des précieux conseils artistiques de Patrice Stephens-Bourgeault.

Je suis redevable à Robert Wenting de bien des choses, notamment de m'avoir ouvert la porte de ma carrière actuelle. Je lui suis également reconnaissant d'avoir révisé le texte du présent guide et de m'avoir soutenu patiemment durant ce long travail. Je remercie aussi chaleureusement Reginald Borneo pour toute l'aide qu'il a apportée à la production de ce guide.

Plusieurs personnes et institutions m'ont fourni des spécimens et des ressources, ou des commentaires utiles, et je les remercie : le bureau de Guelph du Service canadien de la faune, pour le prêt de spécimens de la plupart des espèces; Ken Thorne, pour le prêt de ses livres, de spécimens et pour la révision des noms scientifiques; le Musée royal de l'Ontario, pour le prêt de spécimens et des livres de Haugum et Low; Peter Hall, pour le prêt d'un spécimen de *Papilio homerus*; Dr. David Wolyn, pour le prêt prolongé du livre de D'Abbrera de la bibliothèque de l'Université Guelph; Steve Gamman, pour le prêt de l'article de L. Chou de la bibliothèque de la collection d'insectes nationale du Canada; Maria Tang, pour la traduction de l'article de L. Chou; Dr. Michael Parsons, pour sa révision des noms scientifiques; Steve Talley, du U.S. Fish and Wildlife Service, pour les illustrations des chrysalides et l'information qu'il m'a fournie sur celles-ci; l'éditeur du livre de S. Igarashi, pour la permission de reproduire des illustrations de chrysalides; et les agents du Service canadien de la faune qui ont proposé des améliorations au manuscrit.

Lonny D. Coote, M. Sc.

Inspecteur et agent de protection de la faune
Service canadien de la faune, Région de l'Ontario
Environnement Canada

Comment utiliser ce guide

Message au personnel des douanes et de l'inspection responsable de l'application de la CITES

Certaines espèces de papillons sont devenues rares ou menacées d'extinction en raison, principalement, de la destruction de leur habitat naturel ou de l'élimination des plantes qui constituent leur nourriture de prédilection. De plus, la chasse excessive que les collectionneurs livrent aux papillons adultes a grandement contribué au déclin des populations de plusieurs de ces espèces, en particulier celles qui font l'objet d'une chasse commerciale. De nombreuses autres espèces de papillons risquent d'être à leur tour menacées d'extinction pour les mêmes raisons; il importe donc de les protéger contre l'exploitation excessive.

Le commerce international, à travers lequel des millions de papillons sont échangés chaque année, est estimé à des dizaines de millions de dollars américains annuellement. Les dispositions législatives ou ententes de portée internationale, nationale, régionale et locale qui réglementent ce commerce dans de nombreuses régions du monde ne protègent qu'une faible proportion des espèces de papillons commercialisées. L'insuffisance, voire l'inexistence des mesures de contrôles des envois d'insectes, qui a cours tant dans les pays d'origine et que les pays importateurs, rend inefficace l'application des dispositions législative adoptées pour protéger certaines espèces de papillons.

Le Guide d'identification CITES – Papillons a été conçu pour devenir un des outils de tout programme d'inspection dynamique. Il a été créé spécialement pour aider les agents des douanes et les inspecteurs des services responsables de la faune à identifier les espèces de papillons énumérées aux annexes I, II et III de la CITES (voir ci-dessous la partie intitulée *Qu'est-ce que la CITES?* ?-2). Pour utiliser ce guide, **il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances en matière d'identification des papillons. Il ne peut cependant pas être utilisé pour identifier des espèces qui ne sont pas protégées par la CITES.** Si votre spécimen n'est pas identifié dans le guide, il appartient fort probablement à une espèce non protégée par la CITES.

Le guide suit, à quelques différences près, la structure des autres guides d'identification CITES produits par Environnement Canada (*Guide d'identification CITES – Oiseaux*, *Guide d'identification CITES – Crocodiliens*, *Guide d'identification CITES – Tortues*).

Les **pages-clés de la section verte** fournissent des illustrations des caractéristiques morphologiques des papillons. À l'aide des **photos en couleur** illustrant les genres des papillons protégés par la CITES, vous devriez pouvoir déterminer si votre spécimen appartient à l'un de ces genres. Si vous pensez qu'il s'agit d'un spécimen d'une espèce protégée par la CITES, consultez les **pages descriptives des sections bleue et jaune**, où l'on trouve des illustrations grandeur nature de toutes les espèces protégées par la CITES.

La section bleue illustre les espèces les plus faciles à reconnaître. Bon nombre de ces espèces possèdent des traits distinctifs évidents et sont facilement identifiables. D'autres peuvent s'avérer plus difficiles à identifier, mais, avec la pratique, vous apprendrez à reconnaître leurs caractéristiques. Quelques espèces dont le mâle ou la femelle, ou encore les deux, ressemblent à d'autres espèces protégées par la CITES sont accompagnées d'un pictogramme indiquant que vous devez consulter un expert afin de vous assurer que vous avez bien identifié le spécimen.

La section jaune présente les espèces plus difficiles à identifier parce qu'elles ressemblent à une ou à plusieurs espèces non protégées par la CITES. Si vous croyez que votre spécimen appartient à une de ces espèces, vous devez le détenir et confier son identification à un expert.

Comment utiliser ce guide

Enfin, **on trouve dans la section orange une liste de toutes les sous-espèces connues protégées par la CITES**. Les sous-espèces sont très difficiles à identifier en raison de la grande ressemblance qui existe entre les adultes. **Si l'identification d'une sous-espèce est nécessaire, vous devez confier le travail à un expert.**

Avant que vous ne commenciez à utiliser le Guide d'identification CITES – Papillons, **lisez attentivement la partie intitulée *Comment utiliser le guide*, qui se trouve dans la section violette, et en particulier la partie intitulée *Information au sujet des papillons***. Il est très important de se souvenir que **les papillons séchés sont extrêmement fragiles** et qu'il importe par conséquent de les manipuler avec le plus grand soin.

Avec la pratique, vous apprendrez rapidement à déterminer quelles sections du guide consulter afin d'identifier un spécimen, ainsi qu'à établir s'il s'agit d'une espèce visée par la CITES et si vous devez consulter un expert pour qu'il identifie le spécimen ou vérifie le résultat auquel vous êtes arrivé.

Qu'est-ce que la CITES?

La **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)** est un accord international ratifié par plus de 150 pays membres et qui régit le commerce d'un certain nombre d'espèces animales et végétales, de leurs parties et produits dérivés. Les noms de ces espèces se retrouvent dans une **Liste de contrôle** qui est mise à jour tous les deux ans, suite à la rencontre des pays signataires de la Convention. Cette liste énumère les noms des espèces inscrites à la CITES et précise leur appartenance aux annexes I, II ou III.

Les espèces inscrites à l'**Annexe I** sont rares ou menacées d'extinction et l'échange à des fins principalement commerciales est interdit. Ainsi, tout importateur doit détenir préalablement à la transaction tant un permis d'exportation CITES émis par l'État exportateur qu'un permis d'importation CITES émis par l'État importateur.

Les espèces inscrites à l'**Annexe II** ne sont actuellement ni rares ni menacées d'extinction, mais risquent de le devenir si leur commerce n'est pas réglementé. Les spécimens importés dans votre pays ou exportés de votre pays doivent être accompagnés d'un permis d'exportation CITES approprié de l'État exportateur pour que l'entrée en soit permise dans le pays importateur.

Les espèces inscrites à l'**Annexe III** ne sont pas menacées d'extinction mais font l'objet de la part des États qui les y ont inscrites d'une gestion spéciale dans les États concernés (indiqués entre parenthèses à côté du numéro de l'Annexe). Les spécimens importés dans votre pays ou exportés de votre pays doivent être accompagnés d'un permis d'exportation CITES approprié de l'État exportateur si l'importation ou l'exportation est d'un État concerné, ou d'un certificat d'origine ou d'un certificat de réexportation si l'importation ou l'exportation est d'un État autre que l'État concerné, tel que requis par la Convention.

Retenez ces pictogrammes que vous retrouverez dans le guide :



Espèce inscrite à l'Annexe I, II ou III. Le commerce de cette espèce est régi par la CITES et vous devez vérifier le ou les permis CITES requis.



Le commerce de cette espèce n'est pas régi par la CITES et n'exige pas de contrôle en vertu de la CITES.



Détenir et référer à un spécialiste pour l'identification.


Comment utiliser ce guide

Quelles sont les espèces illustrées dans le guide?

Seules les espèces de papillons protégées par la CITES sont illustrées dans le guide. Toutes ces espèces appartiennent à la famille des **Papilionidae**. Cette famille compte plus de 700 espèces décrites et 45 d'entre elles sont protégées par la CITES.

Les pages-clés fournissent plusieurs **photos en couleurs de spécimens adultes de chacun des genres de papillons** protégés par la CITES. Cette section contient aussi **des illustrations en couleurs de chrysalides de certains genres protégés par la CITES**. Les chrysalides du genre *Bhutanitis* et des trois espèces du genre *Papilio* protégées par la CITES ne sont pas illustrées.

Les sections bleue et jaune, destinées à l'identification, présentent des **illustrations grandeur nature d'adultes des 45 espèces protégées par la CITES**.

S'il existe des sous-espèces reconnues, c'est habituellement **la sous-espèce nominale qui est illustrée** (par ex., *Ornithoptera chimaera chimaera* est la sous-espèce nominale d'*Ornithoptera chimaera*). Dans certains cas, c'est la sous-espèce la plus commune qui est illustrée. Rappelez-vous que les autres sous-espèces ne sont pas illustrées dans ce guide et que leur identification doit être confiée à un expert .

Comment utiliser ce guide

Je dois vérifier l'identification d'un papillon déclaré sur un permis CITES : comment dois-je procéder?

Retrouver dans l'index B (voir ?-14) le nom inscrit sur le permis et noter le nom scientifique correspondant et les pages des différentes sections à consulter

ESPÈCE INSCRITE À L'INDEX B


ESPÈCE NON INSCRITE À L'INDEX B

ESPÈCE ILLUSTRÉE

ESPÈCE NON ILLUSTRÉE
OU SOUS-ESPÈCE

**Détenir et référer à
l'expert en identification**

Consulter la page descriptive où l'espèce est illustrée et comparer le spécimen de l'envoi avec celui du guide

Réfère à une espèce de la section **bleue** qui n'est **pas accompagnée de** 

Le spécimen correspond à l'illustration

Le spécimen ne correspond pas à l'illustration

Vérifier si le nombre de spécimens déclarés sur le permis est exact

Refus d'entrée

NOMBRE EXACT

NOMBRE INEXACT

Refus d'entrée

Vérifier le statut (**Annexe I, II ou III**) de l'espèce dans la plus récente Liste de contrôle CITES


Vérifier la validité du permis CITES (voir ?-5)

NON VALIDE

VALIDE

Refus d'entrée

Entrée acceptée*

Réfère à une espèce des sections **bleue ou jaune accompagnée de** 

Le spécimen correspond à l'illustration

Consulter l'Index A (voir ?-14) pour les noms communs

Vérifier le statut (**Annexe I, II ou III**) de l'espèce dans la plus récente Liste de contrôle CITES

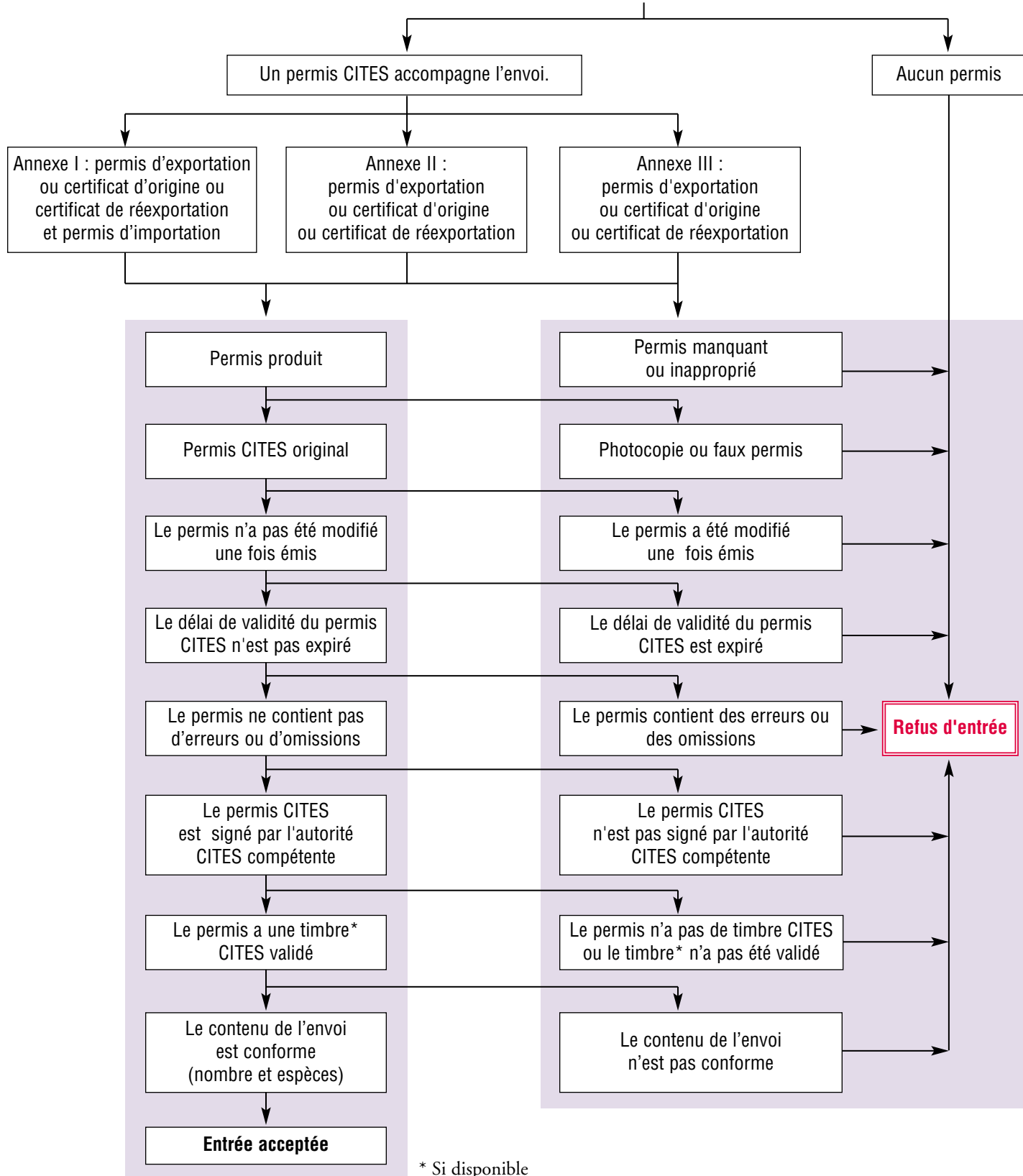
Détenir et référer à l'expert en identification

*Vérifier si l'espèce fait l'objet d'un autre type de contrôle

Comment utiliser ce guide

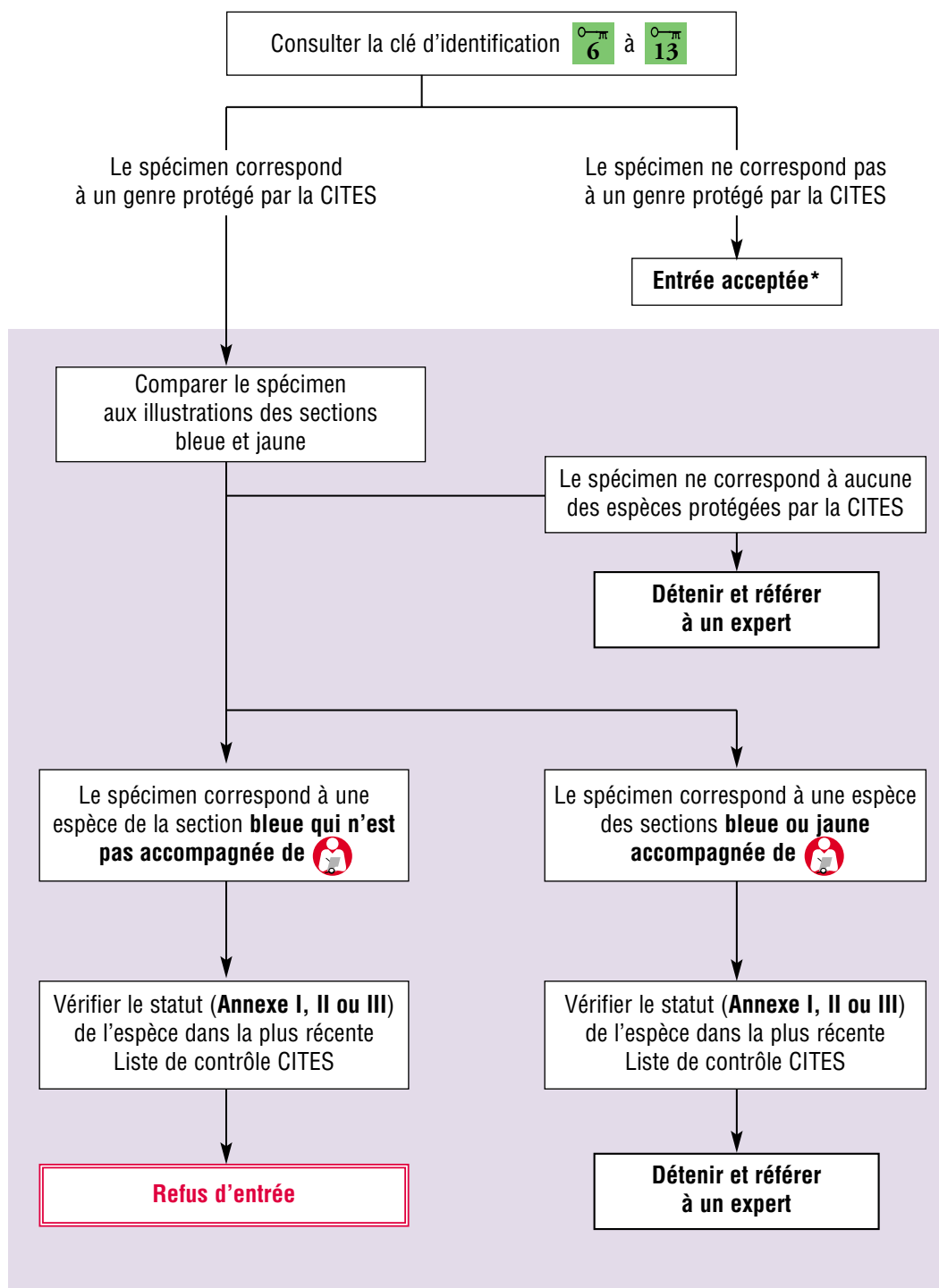
Comment déterminer la validité d'un permis CITES?

Vous devez vérifier les éléments suivants :



Comment utiliser ce guide

Je dois identifier un papillon qui n'est pas accompagné d'un permis CITES : comment dois-je procéder?



* Vérifier si l'espèce fait l'objet d'un autre type de contrôle.

Comment utiliser ce guide

Exemple d'une démarche d'identification

Le guide est entièrement axé sur l'identification des papillons adultes tels qu'ils sont le plus souvent importés, soit sous forme de spécimens séchés. **L'identification des spécimens vivants doit être confiée à un expert.**

EXEMPLE : vous avez devant vous un papillon qui ressemble au spécimen grandeur nature figurant sur la photo ci-dessous. Disons que ce papillon a été importé de l'Indonésie* par la poste et qu'il n'est pas accompagné d'une permis CITES.




Dans un premier temps vous devez lire la section qui explique comment manipuler les papillons séchés (voir ?-18). Vous devez aussi vous familiariser avec les pages 1 à 4 qui présentent les caractéristiques morphologiques utilisées pour l'identification des papillons et chrysalides. Ensuite, consultez les **photos en couleurs** des pages 6 à 13. Ces photos illustrent les variations de couleurs, de formes et de tailles qu'on trouve à l'intérieur des genres protégés par la CITES. Pour réussir votre identification, **vous devez consulter toutes ces pages, sans aucune exception**. Rappelez-vous que les espèces présentées dans les pages-clés sont des exemples sélectionnés pour montrer les caractéristiques morphologiques des genres. Ne chercher pas à trouver la photo qui correspond exactement à votre spécimen. Essayer plutôt de repérer des ressemblances au niveau de la forme, de la couleur et/ou des dimensions. Dans notre exemple, les genres *Bhutanitis*, *Ornithoptera*, *Papilio*, *Parnassius*, *Teinopalpus* et *Trogonoptera* peuvent être écartés d'emblée car les ailes postérieures du spécimen sont noires et jaunes ainsi que dépourvues de queue. Si le spécimen ne ressemble à aucun des papillons figurant sur les photos, il n'appartient vraisemblablement pas à une espèce protégée par la CITES. **Une fois que vous avez déterminé qu'un spécimen n'appartient pas à une espèce protégée par la CITES, vous n'avez pas besoin de poursuivre.**

*Pour fins d'exemple seulement

Comment utiliser ce guide


F ?

Cependant, dans le cas de notre spécimen, notez les ressemblances des motifs de couleurs et de la taille des ailes avec ceux des spécimens figurant dans les illustrations du genre *Troides*. Il y a assez de similitude pour conclure que votre spécimen appartient probablement au genre *Troides*. Les pages-clés du genre *Troides* nous dirigent vers les pages descriptives **28** à **65**.

La page **28** débute avec une fenêtre de présentation où  souligne que toutes les espèces du genre *Troides*, soit 19 espèces, figurent à l'Annexe II de la CITES. Les pages suivantes proposent des **illustrations grandeur nature** de ces espèces. Chacune d'entre elles comprend des flèches soulignant les principales caractéristiques qui facilitent l'identification de l'espèce illustrée. Examinez soigneusement chaque illustration et comparez la à notre spécimen. Comme vous pouvez le constater, c'est au mâle de l'espèce *Troides cuneifera* que le spécimen ressemble le plus en raison du motif jaune qui pare ses ailes postérieures. Mais avant de tirer une conclusion finale, vous devez comparer notre spécimen aux espèces similaires mentionnées au bas de la page (*T. helena* and *T. miranda*). Une fois cette vérification faite, vous pouvez conclure que notre spécimen appartient à l'espèce *Troides cuneifera*.

Pour confirmer votre identification vous pouvez ensuite consulter la **carte de distribution** de *Troides cuneifera*. Comme vous pouvez le constater, on trouve cette espèce en Indonésie, soit le pays d'origine de notre spécimen. Ce détail renforce votre conclusion quant à l'appartenance du spécimen à l'espèce *Troides cuneifera*. Étant donné que cette espèce est protégée en vertu de la CITES et que le spécimen n'est pas accompagné d'un permis CITES, vous devez **détenir le spécimen**.

En regardant en haut de la page vous allez remarquer que *Troides cuneifera* comporte trois sous-espèces, tel que l'indiquent les numéros orange TR-29, TR-30 et TR-31. Vous trouverez les noms de ces sous-espèces, soit *cuneifera*, *paeninsulae* et *sumatrana*, à la page **9** de la section orange. Souvenez-vous que si **l'identification d'une sous-espèce s'avère nécessaire, elle doit être confiée à un expert**.

Vous devrez également **consultez un expert** si votre démarche d'identification vous dirige vers une **espèce de la section jaune ou une espèce de la section bleue accompagnée du pictogramme** . Ces espèces sont difficiles à identifier en raison de leurs ressemblances avec d'autres espèces.

Quand vous identifiez, gardez toujours à l'esprit qu'il existe des variations de tailles à l'intérieur des papillons adultes d'une même espèce. **La taille de votre spécimen peut donc différer légèrement** de celle illustrée dans le guide.

Comment utiliser ce guide


E
?

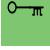
F
?


Es
?





À quoi servent les onglets de couleur?

La section violette  explique **comment utiliser ce guide** et comporte une partie intitulée **Information au sujet des papillons**, qui traite du commerce des papillons et de la façon de manipuler correctement les papillons séchés et les chrysalides vivantes durant l'inspection. Il importe de lire ces pages avant d'utiliser le guide.

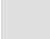
La section verte  comprend des pages-clés avec des **photos et des illustrations** qui aident à déterminer si un papillon ou une chrysalide donnés est protégé en vertu de la CITES et, le cas échéant, à déterminer à quel genre ils appartiennent. Il s'agit là de la **première étape de l'identification**.

La section bleue  regroupe les pages descriptives des **espèces de papillons protégées par la CITES qui sont facilement reconnaissables** et de celles pour lesquelles on doit se référer à un expert si le mâle ou la femelle, ou les deux, ressemblent à ceux d'une autre espèce protégée par la CITES.


La section jaune  regroupe les pages descriptives des **espèces de papillons protégées par la CITES, plus difficiles à identifier, et pour lesquelles on doit se référer à un expert**.

La section orange  présente une **liste des sous-espèces de papillons protégées par la CITES pour lesquelles on devrait se référer à un expert**, ainsi qu'une liste de documents de référence.

A

La section grise  contient l'**Index A**, où l'on trouve les **noms scientifiques** de toutes les espèces protégées par la CITES qui sont illustrées dans le guide. Ces noms figurent par ordre alphabétique et sont suivis du **nom commun** de l'espèce en anglais, en français et en espagnol.

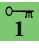
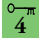
B

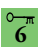
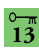
Dans la section gris foncé  figure l'**Index B**, où l'on trouve une liste par ordre alphabétique des **noms scientifiques et des noms communs de toutes les espèces et sous-espèces protégées par la CITES** (en anglais, français et espagnol), suivis du numéro de la page où on les trouve dans le guide. Les noms des formes, races, aberrations et hybrides sont aussi indiqués.

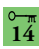
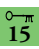
F
?

Comment utiliser ce guide

À quoi servent les pages-clés?

Les pages-clés mettent l'accent sur la **reconnaissance des papillons protégés par la CITES**. Les pages  **1** à  **4** contiennent des **illustrations des caractéristiques morphologiques des papillons ainsi que leurs dimensions**. On y donne deux mesures: la longueur des ailes antérieures, utile lorsqu'il s'agit d'un spécimen dont les ailes sont pliées, et l'envergure, renseignement pratique lorsque les ailes sont étalées. **Utilisez ces illustrations pour comprendre les termes employés dans les sections d'identification bleue et jaune.**

Les pages-clés  **6** à  **13** présentent aussi des **photos en couleurs de tous les genres de papillons protégés par la CITES. Toutes les espèces ne sont cependant pas représentées**. Les photos sont regroupées par genre. On trouve dans ces pages des photos d'un mâle ou d'une femelle, ou des deux, d'une espèce représentative des genres *Bhutanitis*, *Teinopalpus* et *Trogonoptera*, ainsi que des trois espèces du genre *Papilio* et de l'unique espèce du genre *Parnassius* protégées par la CITES. Ces pages comportent de plus des photos de mâles et de femelles de plusieurs espèces appartenant aux genres *Ornithoptera* et *Troides* afin d'illustrer les variations de couleurs et de motifs qu'on peut observer au sein de ceux-ci. **Utilisez ces photos pour la première étape de l'identification de l'espèce en vue de déterminer si votre spécimen fait partie d'un genre protégé par la CITES**. Si c'est le cas, reportez-vous aux pages descriptives consacrées à ce genre dans la section bleue ou la section jaune afin de déterminer à quelle espèce le spécimen appartient. Rappelez-vous qu'il suffit parfois d'établir que le spécimen appartient à une espèce qui **n'est pas protégée en vertu de la CITES**, auquel cas vous n'avez pas à poursuivre la démarche d'identification.

Enfin, les pages-clés  **14** à  **15** présentent les **illustrations en couleurs des chrysalides de quelques genres protégés par la CITES**. Les illustrations sont regroupées par genre; des exemples des genres *Ornithoptera*, *Parnassius*, *Teinopalpus*, *Trogonoptera* et *Troides* sont donnés. Parmi les caractéristiques importantes à considérer pour l'identification des chrysalides, on retrouve **la taille, la forme, la coloration et les taches**. **Utilisez ces illustrations pour identifier les chrysalides**, mais en cas de doute, **consultez un expert**.

Comment utiliser ce guide

À quoi servent les pages descriptives?

Les pages descriptives des sections bleue et jaune présentent des **illustrations de toutes les espèces de papillons protégées par la CITES**. Ces illustrations sont regroupées **par genre, en ordre alphabétique**. Les **espèces au sein de chaque genre** sont également **en ordre alphabétique**. La plupart des illustrations représentent des spécimens grandeur nature afin qu'il soit possible d'en comparer adéquatement la taille avec celle du spécimen à identifier. Lorsque la femelle d'une espèce ressemble fortement au mâle, une seule illustration est fournie.

Nom scientifique de l'espèce:
Teinopalpus est le genre,
imperialis est l'espèce

Sexe de l'espèce illustrée

Pictogramme indiquant que l'espèce est protégée par la CITES

Photographie de l'espèce

Pictogramme indiquant qu'un expert doit être consulté

Nom du genre

Flèche soulignant une caractéristique à observer sur la face inférieure de l'aile

WS 8.5 - 9.0 cm
FWL 5.5 - 6.0 cm

grey gris gris

grey gris gris

yellow to ochre
jaune à ochre
amarilla a ocre

more extensive grey
gris plus étendu
gris más extensiva

green vert verde

black with yellow scales
noir, avec des écailles jaunes
negra, con escamas amarillas

underside
dessous
lado inferior

Similar species / Espèces semblables / Especies semejantes : *Teinopalpus aureus*

Carte de distribution montrant les régions ou les pays où l'on trouve l'espèce

Espèces similaires et pages à consulter pour ces espèces

Page descriptive consultée

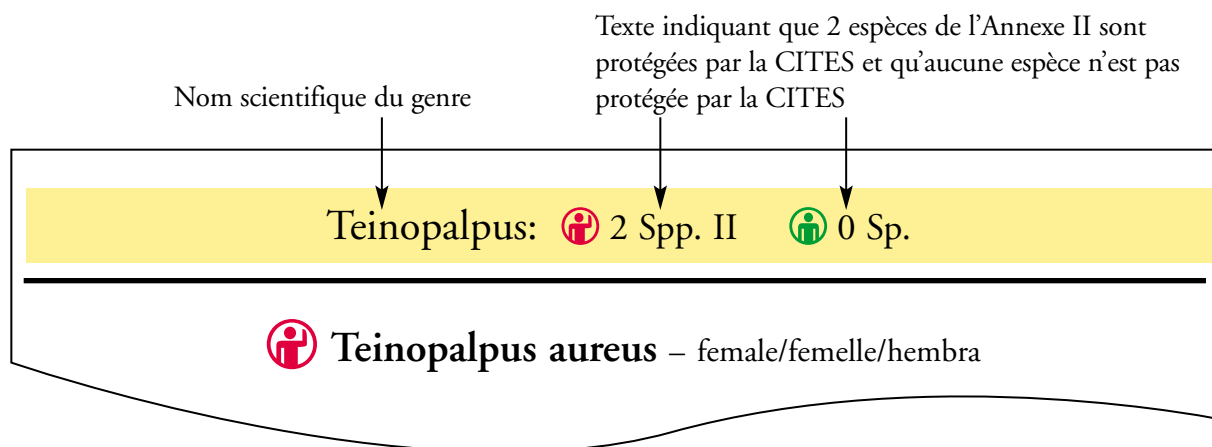
Comment utiliser ce guide

À quoi servent les pages descriptives? (suite)

- Lorsque le spécimen à identifier a les ailes ouvertes, on doit consulter les illustrations de la **face supérieure** des ailes.
- Les illustrations de la **face inférieure** des ailes servent à identifier les spécimens qui sont pliés dans une papillote.
- **Quand la face inférieure est identique à la face supérieure**, seule l'illustration de la face supérieure est présentée. Vous pouvez alors **utiliser l'illustration de la face supérieure pour identifier un spécimen plié**.
- **Utilisez les cartes de distribution pour valider votre identification d'un genre ou d'une espèce protégés par la CITES**. Ces cartes de distribution peuvent également servir à déterminer les régions ou les pays d'origine pouvant être ciblés lors des inspections des envois. Il ne faut cependant pas oublier que les papillons protégés par la CITES peuvent être passés en contrebande via des pays autres que le pays où ils ont été capturés.
- Lorsque vous pensez avoir identifié l'espèce à l'aide des illustrations, **comparez votre spécimen avec les espèces semblables protégées par la CITES**. Ces espèces sont énumérées au bas de la page, sous la rubrique *Espèces semblables*.
- À la fin des sections bleue et jaune, on trouve des pages destinées à la consignation de **notes personnelles** pour chacune des espèces. Utilisez-les pour prendre des notes qui vous aideront à identifier les espèces illustrées.

Que trouve-t-on dans la fenêtre de présentation du genre?

La première page de présentation de chacun des genres dans les sections bleue et jaune, donne de l'information sur le genre dans son ensemble. Le nom scientifique du genre est mis en évidence dans une fenêtre de présentation. Il est suivi du nombre d'espèces inscrites aux différentes annexes de la CITES ainsi que du nombre d'espèces non protégées par la CITES



Le nombre d'espèces protégées par la CITES est tiré de la Liste de contrôle CITES qui est entrée en vigueur en 1997. Ces données peuvent avoir été modifiées lors des conférences biennales des pays signataires de la Convention et doivent être traitées comme approximatives pour les années subséquentes.

NOTE: l'abréviation «Spp.» désigne plusieurs espèces, l'abréviation «Sp.» une seule espèce, l'abréviation «Spp.» plusieurs sous-espèces et l'abréviation «Ssp.» une seule sous-espèce.

Comment utiliser ce guide

Que trouve-t-on dans la section orange du guide?

La section orange donne la liste de toutes les **sous-espèces**, actuellement reconnues, des espèces protégées par la CITES illustrées dans les sections bleue et jaune. Elle fournit aussi une liste de documents de référence.

F
?

PARNASSIUS		P
P-51	<i>Parnassius apollo regius</i>	
P-52	<i>Parnassius apollo rhaeticus</i>	
P-53	<i>Parnassius apollo rhea</i>	
P-54	<i>Parnassius apollo rosenius</i>	
P-55	<i>Parnassius apollo rosnaviensis</i>	
P-56	<i>Parnassius apollo rubextincta</i>	
P-57	<i>Parnassius apollo salevianus</i>	
P-58	<i>Parnassius apollo substitutus</i>	
P-59	<i>Parnassius apollo tonalensis</i>	
P-60	<i>Parnassius apollo transiliensis</i>	
P-61	<i>Parnassius apollo transitoria</i>	
P-62	<i>Parnassius apollo transylvanicus</i>	
P-63	<i>Parnassius apollo turkirakirani</i>	
P-64	<i>Parnassius apollo uralensis</i>	
P-65	<i>Parnassius apollo valdieriensis</i>	
P-66	<i>Parnassius apollo valesiacus</i>	
P-67	<i>Parnassius apollo venaissinus</i>	
P-68	<i>Parnassius apollo vercorcius</i>	
P-69	<i>Parnassius apollo vicinus</i>	
P-70	<i>Parnassius apollo vinningensis</i>	
P-71	<i>Parnassius apollo zelnyi</i>	
TEINOPALPUS		TE
TE-1	<i>Teinopalpus aureus aureus</i>	
TE-2	<i>Teinopalpus aureus guangxiensis</i>	
TE-3	<i>Teinopalpus aureus hainani</i>	
TE-4	<i>Teinopalpus aureus shinkaii</i>	
TE-5	<i>Teinopalpus aureus wuyiensis</i>	

Comment utiliser ce guide

Que contient l'Index A?

On trouve à l'**Index A** une liste des **noms scientifiques et, dans la mesure du possible, des noms communs correspondants en anglais, en français et en espagnol** des espèces protégées par la CITES qui sont illustrées dans le guide. Les noms figurent par ordre alphabétique selon le nom scientifique de l'espèce. On utilise un caractère distinct pour chaque langue.

INDEX A

Scientific Names Noms scientifiques Nombres científicos	English Anglais Inglés	French Français Francés	Spanish Español Español	
<i>Bhutanitis lidderdalii</i>	Bhutan Glory		Gloria de Bután	2
<i>Bhutanitis ludlowi</i>	Ludlow's Bhutan swallowtail		Cola de golondrina de Bután de Ludlow	3
<i>Bhutanitis mansfieldi</i>	Mansfield's three-tailed swallowtail		Cola de golondrina de tres colas de Mansfield	4
<i>Bhutanitis nigrilima</i>	Swallowtail		Macaone	5
<i>Bhutanitis pulchristata</i>	Swallowtail		Macaone	6
<i>Bhutanitis thadina</i>	Chinese three-tailed swallowtail		Cola de golondrina de tres colas de China	7
<i>Bhutanitis yulongensis</i>	Swallowtail		Macaone	8
<i>Ornithoptera aesacus</i>	The Obi birdwing	Ornithoptère d'Obi	Alas de pájaro de Obi	2
<i>Ornithoptera alexandrae</i>	Queen Alexandra's birdwing	Ornithoptère de la Reine Alexandra	Alas de pájaro de la Reina Alejandra	4
<i>Ornithoptera chimaera</i>	Chimaera birdwing	Ornithoptère chimère	Alas de pájaro quimera	6
<i>Ornithoptera croesus</i>	Croesus birdwing	Ornithoptère	Alas de pájaro anaranjada	8

Que contient l'Index B?

L'**Index B** fournit une liste alphabétique **des noms scientifiques et communs** de toutes les espèces protégées par la CITES et les pages à consulter, dans les sections bleue, jaune ou orange.

La liste alphabétique comprend:

- les noms scientifiques de toutes les espèces protégées par la CITES, de toutes les sous-espèces énumérées dans la section orange et de la plupart des formes, races, aberrations et hybrides reconnus, et
- les noms communs anglais et, si disponibles, français et espagnol.

INDEX B

Names Noms Nombres	Scientific Names Noms scientifiques Nombres científicos	Blue Bleue Azul	Yellow Jaune Amarilla	Orange Orange Naranja
Abbé Allottes birdwing	<i>Ornithoptera victoriae</i> x			
	<i>Ornithoptera priamus urvillianus</i> hybrid	**		4
actinotia	<i>Troides amphrysus flavicollis</i> form	30*		9
addenda	<i>Ornithoptera priamus priamus</i> form	16*		4
admiralitis	<i>Ornithoptera priamus admiralitis</i>	16*		4
adulanus	<i>Parnassius apollo adulanus</i>		13*	5
aeacus	<i>Troides aeacus</i> Ssp.	28		8
aesacus	<i>Ornithoptera aesacus</i>	2		
akakeae	<i>Ornithoptera priamus poseidon</i> x			
	<i>Ornithoptera rothschildi</i> hybrid	**		
akikoae	<i>Trogonoptera brookiana akikoae</i>	24*		8

Comment utiliser ce guide

Définition des symboles



Commerce réglementé par la CITES



Commerce non réglementé par la CITES



Espèce dont l'identification doit être confiée à un expert



Caractéristique importante pour l'identification



Caractéristique importante pour l'identification sur la face inférieure



Caractéristique unique aidant à l'identification



Section "Comment utiliser ce guide"



Pages-clés



Section des papillons protégés par la CITES les plus faciles à reconnaître



Section des papillons protégés par la CITES difficiles à reconnaître et dont l'identification doit être confiée à un expert



Liste des sous-espèces connues protégées par la CITES

A

Index A - Noms scientifiques et noms communs des espèces illustrées

B

Index B - Noms communs et noms scientifiques des espèces protégées par la CITES, de toutes les sous-espèces énumérées dans la section orange et de la plupart des formes, races, aberrations et hybrides reconnus.

Comment utiliser ce guide

Information au sujet des papillons

Comment importe-t-on des papillons?

L'importation des papillons se fait principalement par la poste, mais les spécimens peuvent également être expédiés par service de messagerie aux ports d'entrée importants ou rapportés personnellement par des importateurs. Les deux méthodes les plus courantes pour l'expédition des papillons séchés sont les papillotes (petites enveloppes triangulaires en papier dans laquelle le papillon est plié) et les contenants où les papillons sont épinglés ailes ouvertes.

L'usage des **papillotes** (voir ?-19) est plus répandu car il réduit les frais d'expédition (on peut placer plusieurs douzaines de spécimens dans une petite boîte) tout en minimisant les risques d'endommager les spécimens. Les papillotes sont le plus souvent faites de papier calque transparent, ce qui permet de voir la plupart des détails de la face inférieure des ailes des papillons. **Ce guide permet d'identifier les spécimens par le seul examen de la face inférieure des ailes.** Une fois familiarisé avec le guide, vous devriez pouvoir déterminer sans peine si un spécimen placé dans une papillote transparente appartient à un genre protégé par la CITES. La taille, la forme des ailes — en particulier si les ailes postérieures sont pourvues de queues — ainsi que les motifs décrits par les couleurs peuvent être utilisés à cette fin. De cette façon, il n'est pas nécessaire d'ouvrir la papillote, **ce qui évite d'abîmer les spécimens. Si vous devez ouvrir le triangle, ne le faites qu'après avoir lu la partie qui suit, intitulée *Comment manipuler les papillons séchés*.** (voir ?-18)

La deuxième façon la plus couramment employée pour expédier les papillons séchés consiste à les **épingler ailes grandes ouvertes**. Il s'agit d'une méthode moins populaire que les papillotes, car elle permet de placer moins de spécimens dans chaque contenant et les papillons sont plus susceptibles d'être abîmés. Toutefois, les spécimens ainsi épinglés peuvent s'avérer plus faciles à identifier que les spécimens pliés. Il ne devrait pas être nécessaire de retirer de leur contenant les spécimens épinglés; cependant, **si vous estimez devoir les retirer, faites-le seulement après avoir lu la partie qui suit, intitulée *Comment manipuler les papillons séchés*.** (voir ?-18)

On importe parfois des chrysalides vivantes et, plus rarement, des chenilles ou des oeufs vivants. Pour transporter les chrysalides vivantes, on les place habituellement dans des **contenants individuels** ou on les **épingle sur des feuilles de carton**. Pour empêcher les chrysalides de trop bouger, l'emballage doit être suffisamment rembourré. Les envois de chrysalides vivantes se font habituellement par avion ou par service de messagerie.

On doit encourager tous les importateurs à s'assurer qu'une **liste d'envoi** accessible accompagne chaque contenant d'expédition. **Le nom scientifique de toutes les espèces contenues dans l'envoi ainsi que le nombre de spécimens** compris dans chaque contenant doivent figurer sur cette liste.

Comment utiliser ce guide

Information au sujet des papillons

Comment importe-t-on des papillons?

Les papillons sont importés principalement par trois groupes : les négociants les importent à des fins commerciales, dans le but de les revendre à des collectionneurs; les particuliers, pour leur collection personnelle; et les instituts de recherche et les chercheurs, pour des études scientifiques.

Ce sont les importations à **des fins commerciales** qui affichent le volume le plus élevé. Les spécimens ainsi importés sont soit vendus dans le pays importateur, soit réexportés vers d'autres pays afin d'y être vendus. **Les importations à des fins commerciales sont régulièrement déclarées de façon mensongère** comme étant un contenu destiné à des fins scientifiques et sans valeur commerciale afin que les droits et les taxes commerciales ne soient pas exigibles ou soient moindres, ou encore pour que l'envoi ne soit pas inspecté.

Les papillons importés par **des particuliers pour leur collection personnelle** sont moins nombreux que ceux que les négociants importent, mais leur nombre est quand même appréciable. Les spécimens de grande valeur sont le plus souvent importés par des collectionneurs à titre personnel (et aussi, parfois, par des négociants).

Les envois renfermant des spécimens importés par des **instituts de recherche ou par des chercheurs réputés aux fins d'études scientifiques valides** porteront la mention : *Contenu destiné à des fins scientifiques – Sans valeur commerciale*. Ces spécimens servent à l'identification et à la classification des espèces, et on les considère comme **irremplaçables et d'une valeur inestimable**. Soulignons qu'il est particulièrement important de ne pas les abîmer en les inspectant.

Il arrive également que les ailes de papillons soient utilisées pour la création **d'oeuvres d'art**. Cependant, vu la valeur relativement élevée de la plupart des espèces protégées par la CITES, il est moins probable qu'elles soient utilisées dans des oeuvres d'art. L'**identification des ailes des papillons destinés à des fins artistiques doit être confiée à un expert**.

Comment utiliser ce guide

Information au sujet des papillons

Comment manipuler les papillons séchés?

En raison de leur grande fragilité, les papillons séchés **doivent être manipulés avec le plus grand soin**. En effet, les diverses parties du corps des spécimens séchés sont cassantes et s'abîment facilement, en particulier les antennes et les pattes. De plus, les écailles des ailes, qui donnent au papillon sa couleur et ses motifs particuliers, se détachent aisément. Un spécimen abîmé ou dont les écailles sont tombées perd de sa valeur, tant commerciale que scientifique. La meilleure politique consiste à **éviter de manipuler les spécimens, dans la mesure du possible**.

Si vous devez retirer un spécimen de son **enveloppe de papier** afin de l'identifier, suivez les étapes suivantes, illustrées à la page suivante. Sur une table ou toute autre surface dure, **tenez** les deux extrémités du long côté de la papillote entre le pouce et l'index. **Dépliez** l'un après l'autre les deux coins en veillant à ce que l'enveloppe reste à l'horizontale. **Dépliez complètement** le rabat supérieur de manière à exposer en entier le papillon. **Déposez** l'enveloppe ouverte sur la surface dure, puis **maintenez-la ouverte** au moyen d'un petit poids en veillant à ce que celui-ci ne repose pas sur le papillon. Vous pouvez aussi épingler l'enveloppe ouverte sur une mousse. À ce stade, vous devriez être en mesure de comparer le spécimen avec les illustrations du guide. Si vous jugez qu'il faut **retourner le spécimen**, faites-le en retournant l'enveloppe sans toucher le papillon. Lorsque vous **repliez** l'enveloppe, assurez-vous que les antennes et l'extrémité des ailes se trouvent complètement à l'intérieur avant de la fermer. Lorsque vous **remettez l'enveloppe** dans son contenant, ne la pressez pas trop fortement pour éviter que le spécimen ne se brise. Voyez à ce que les enveloppes soient disposées de façon à ce qu'elles ne bougent pas, car les spécimens risquent d'être abîmés si les enveloppes glissent dans le contenant.

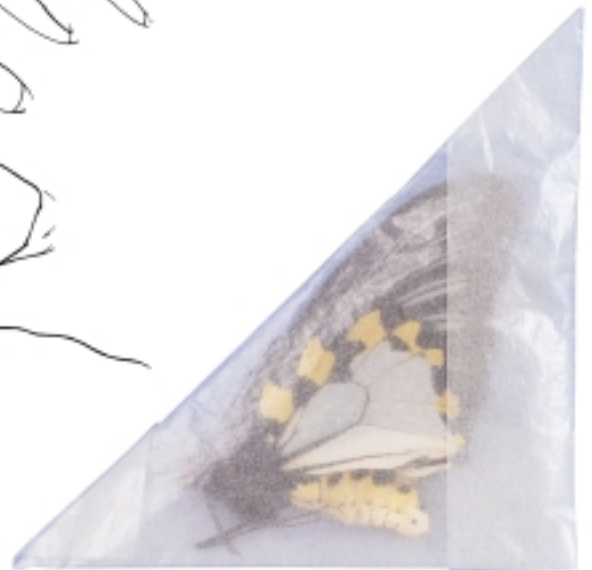
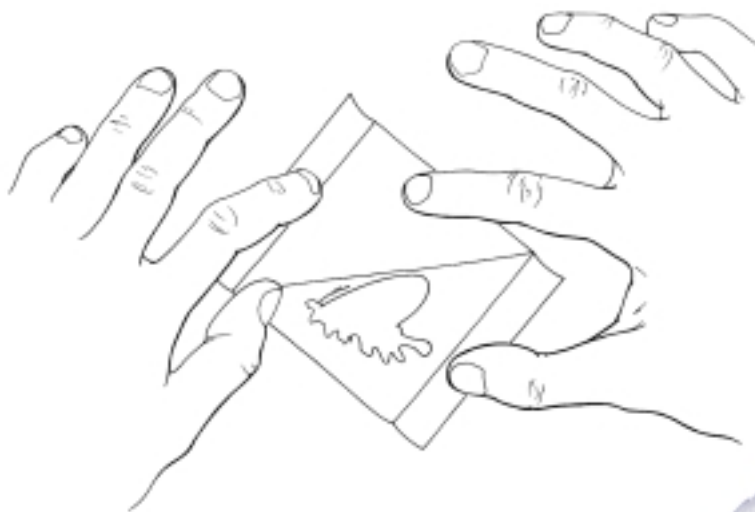
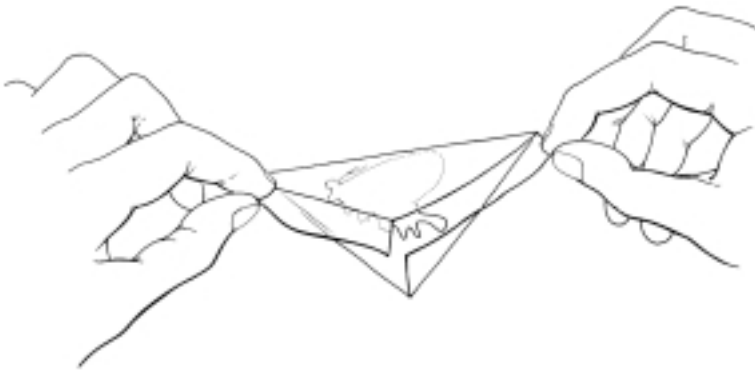
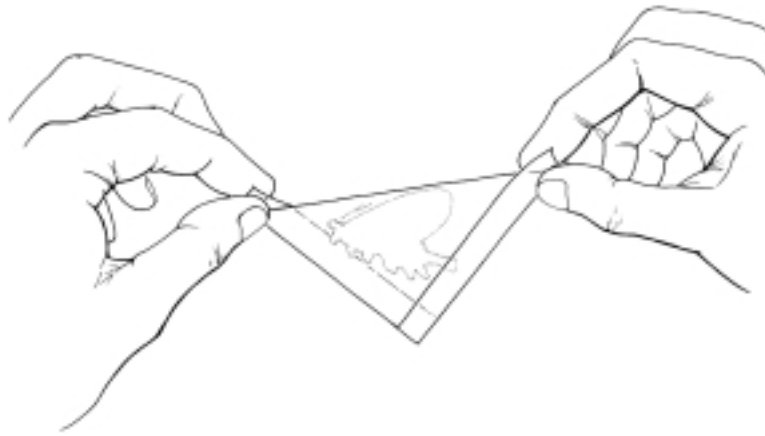
Si vous ne pouvez identifier un spécimen plié, **n'essayez en aucun cas d'ouvrir ses ailes et n'arrachez jamais l'une d'elles pour en examiner la face supérieure**. Consultez plutôt un expert; celui-ci sera en mesure d'identifier le spécimen en examinant sa face inférieure, ou il le placera dans une chambre très humide pour que le spécimen retrouve sa souplesse, après quoi il pourra en ouvrir les ailes afin de les examiner.

Les spécimens qui sont épinglés **ailes grandes ouvertes** ne devraient pas être manipulés. L'examen des caractéristiques de leur face supérieure devrait suffire pour l'identification de l'espèce. Cependant, s'il s'avère nécessaire d'examiner la face inférieure d'un spécimen, enlevez délicatement toutes les épingles servant à le maintenir dans sa position dans le contenant, puis prenez le papillon avec précaution par le bout de son épingle. **Ne touchez pas les ailes**. Lorsque vous avez fini, remplacez le spécimen et les épingles.

Comment utiliser ce guide

Comment manipuler les papillons séchés?

F
?



Comment utiliser ce guide

Information au sujet des papillons

Comment manipuler les chrysalides vivantes?

Comme les chrysalides vivantes sont extrêmement fragiles, **on doit les manipuler avec beaucoup de soin**. Une manipulation excessive, l'endommagement de l'enveloppe des chrysalides et les températures ou les taux d'humidité extrêmes peuvent entraîner la mort des chrysalides. Il vaut mieux **éviter de toucher aux chrysalides, dans la mesure du possible**.

Si vous devez manipuler une chrysalide pour la mesurer ou en examiner la forme ou les marques, faites-le comme suit. Pour retourner ou soulever la chrysalide, utilisez des **pincettes entomologiques** (petites pinces souples et légères qu'on peut trouver dans les magasins de fournitures biologiques). N'utilisez pas vos doigts ou un instrument dur. **Ne retirez pas les spécimens épinglés de leurs feuilles de carton**. Pour éviter d'abîmer la chrysalide, déposez-la sur une ouate de coton doux, et non sur une surface dure. Surtout, faites bien attention de **ne pas échapper la chrysalide ou de ne pas lui faire subir de chocs**. Aussi, veillez à ce que l'inspection ne soit pas trop longue ou retardée, sinon les papillons pourraient émerger durant leur transport. Vous devez toujours considérer la possibilité de demander à un expert d'identifier les chrysalides.